REGLEMENT

DE LA COURSE DES RABELAISIENNES

LE 4 septembre 2016

Article 1 : Présentation

La 1ère édition de La Foulée des Rabelaisiennes est organisée le 4 septembre 2016 par l'association Les Rabelaisiennes du Marché de Rungis, immatriculée à la sous-préfecture de L'Hay-les Roses, sous le numéro w943003958, ayant son siège social au 355 rue de la Tour – centra 139 – 94566 Rungis cedex.

La Foulée des Rabelaisiennes est une manifestation dédiée à l'emploi et à la formation des femmes sur le site du Marché International de Rungis. Elle comporte deux épreuves sportives : une course pédestre mixte, de 5 km et une autre de 10 km. Une balade gastronomique, réunissant une vingtaine de stands est proposée à l'issue de ces deux épreuves.

Déroulé

- 8H Pose des barrières de sécurisation délimitant les courses et la balade gastronomique
- 9H Echauffement collectif
- 10H30 Départ simultané des courses 5 et 10 kms
- 11H30 Remise des récompenses des courses et discours
- 11 H Ouverture de la balade gastronomique
- 16H Démontage de la manifestation

Article 2 : Condition de participation

La course est réservée aux adultes d'au moins 18 ans.

La balade gastronomique est ouverte à tous.

Article 3 : Engagement

Les articles L.231-2 et L.231-3 du Code du Sport et la loi du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la santé des sportifs obligent l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la course à pied en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical.

La participation à cette épreuve est subordonnée à la présentation :

- soit d'une licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé option Running, ou d'un Pass Running délivré(e) par la FFA et en cours de validité ;
- soit d'une licence FFCO, FFPM, UNSS ou UGSEL, portant la mention Running en cours de validité ;
  soit d'une licence de Triathlon délivrée par la FF Triathlon, en cours de validité ;
- soit pour les non licenciés, à la présentation d'un certificat médical, mentionnant la non contre-indication à la pratique de la course à pied (ou de l'athlétisme) en compétition, datant de moins d'un an à la date de la course. Ces dispositions s'appliquent également aux coureuses étrangères.

Aucun dossard ne sera remis sans présentation d'un certificat médical ou d'une licence sportive (ou photocopie d'une licence sportive), remis sur Internet avant la date fixée par l'organisation. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes depuis 1er avril 2016. L'organisation se réserve le droit d'arrêter les inscriptions si la limite des 3 000 participants dont 2000 pour les courses est atteinte avant sa date de clôture.

Les inscriptions se font uniquement par Internet sur le site de « top chrono » par le biais d'un paiement CB sécurisé ou d'un règlement par chèque.

Le droit d'inscription individuelle à la course est de :

- 15 € pour le 5km ou le 10 km

Le droit d'inscription individuelle à la balade gastronomique est de :

- 8 € pour les 12 ans et plus
- Gratuit pour le moins de 12 ans

L'inscription individuelle à l'une des courses comprend :

- L'inscription à la course du dimanche 4 septembre 2016
- L'inscription à la balade gastronomique
- Un Gift bag au retrait des dossards avec :
- Le Tee-Shirt officiel de l'événement
- Mon dossard de chronométrage
- Un bracelet d'accès à la balade des gastronomes
- Le ticket d'entrée pour le péage

- Mon Totebag « Finisher » avec :
- Ma médaille
- De jolis cadeaux
- Un encas sportif

L'inscription individuelle à la balade gastronomique seule comprend :

- Un bracelet d'accès à la balade gastronomique
- Le ticket d'entrée pour le péage
- Un gift bag

Article 5 : Conditions

Le Gift Bag pour les courses comprenant le dossard, le bracelet d'accès à la balade des gastronomes et le ticket d'accès au péage ainsi que les cadeaux sera à retirer sur le Marché de Rungis, au niveau du parking rue du Séminaire à Chevilly Larue les 1er et le 2 Juillet 2016. La vérification de la transmission des certificats médicaux sera effectuée avant la remise des sacs par les organisateurs.

Le Gift bag pour la balade sera à retirer dans les mêmes conditions.

Aucune modification de dossier ne pourra être réalisée une fois l'inscription enregistrée.

Aucun transfert d'inscription ou revente de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Article 6 : Annulation

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue.

L'organisation se réserve également le droit de reporter ou d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries…).

L'organisation se réserve également le droit de modifier à tout moment le parcours, la distance à parcourir, de reporter l'horaire de départ.

Article 7 : Catégorie

Les différentes catégories récompensées sont :

- Les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes au scratch (pour le 5km et pour le 10 km)
- La première femme et le premier homme de chaque catégorie d'âge conformément à la réglementation de la FFA.
- La première femme et le premier homme travaillant sur le Marché de Rungis pour chacune des courses

Article 8 : Trophées et récompenses

Les gagnants de La Foulée des Rabelaisiennes recevront des cadeaux des différents partenaires ainsi que des médailles.

Un chèque sera remis à un organisme de formation pour l'emploi des femmes sur le Marché

Article 9 : Chronométrage

La Société TOP CHRONO assure le chronométrage des deux courses et la gestion des inscriptions.

Le dossard utilisé sur La Foulée des Rabelaisiennes est un procédé de chronométrie.

Article 10 : Assurance

Responsabilité Civile :

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à La Foulée des Rabelaisiennes. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces dernières est limitée aux accidents qu'elles pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Un justificatif peut être fourni à tout participant en faisant la demande.

Individuelle Accident :

Les Licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Conformément à l'article L321-4 du code du sport, l'organisation recommande à tous les participants de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs dommages corporels dans le cadre de leur participation à l'épreuve, notamment les non-licenciés à une fédération.

L'association Les Rabelaisiennes de Rungis décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant l'événement.

Article 11 : Sécurité des intervenants et du public

L'organisateur est le garant de la sécurité de tous les intervenants (coureurs, bénévoles…) de la manifestation et du public.

L'organisateur met en place les moyens suivants :

1) Tracé du parcours de la course sécurisé par des barriérages

2) Mise en place d'un dispositif de commissaires aux courses et de signaleurs

3) Présence de la Croix-Rouge sur la manifestation.

1. **Tracé du parcours**

Le Marché n'étant pas en activité le dimanche, la circulation sur le site est très réduite.

Pendant la manifestation, les péages et le boulevard circulaire resteront ouverts, comme tous les dimanches. Le circuit est tracé à l'intérieur du Marché et délimité par des barriérages adaptés au niveau des axes routiers.

Sauf cas exceptionnel, et autorisation du responsable de la course, aucune circulation et notamment des Poids lourds ne sera autorisée dans le périmètre de la course.

L'Allée de Flandre et de Normandie ainsi qu'une partie de l'Avenue des 3 Marchés seront fermées à la circulation jusque la fin de la manifestation.

2. **Commissaires de course-signaleurs**

Une vingtaine de signaleurs seront positionnés sur l'ensemble du parcours. Des signaleurs seront placés aux points principaux de barriérage

3. **Dispositif de secours**

La Croix-Rouge va mettre en place un dispositif adapté à la taille de la manifestation, après la cotation de l'évaluation des risques.

Apports complémentaires :

Le PC Sécurité du Marché fonctionnant 24/24.

La 22 ème Compagnie de la BSPP, située à l'entrée du Marché.

Article 12 : Ravitaillements

Deux points de ravitaillements comportant notamment de l'eau, des fruits secs et des points d'épongeage seront disposés aux points suivants sur le parcours :

- 2.5 kms (et 7.5 kms)
- 5 kms

A l'arrivée, les coureurs recevront une bouteille d'eau et un jus de fruits. Ils pourront se ravitailler sur un stand. Ils auront ensuite accès à la balade gastronomique qui proposera différents produits de qualité.

Article 13 : Droit d'image

Conformément au règlement intérieur de la course :

Par l'inscription à La Foulée des Rabelaisiennes, il est autorisé que l'association Les Rabelaisiennes du Marché de Rungis ainsi que ses ayants-droits (tels que les partenaires et médias) ou ayants-cause puissent utiliser / faire utiliser ou reproduire / faire reproduire le nom, l'image, la voix et la prestation sportive de chaque participant à la manifestation de La Foulée des Rabelaisiennes en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve.

Chaque participant autorise expressément et irrévocablement, sans rémunération d'aucune sorte, l'association organisatrice, ses ayants-droits, ses ayants-cause :

- d'utiliser son image pour des impératifs des campagnes promotionnelles de la manifestation
- d'apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son image dans les conditions définies ci-dessus ;
- d'associer et/ou combiner à son image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

L'association organisatrice, ses ayants-droits, ses ayants-cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

Article 14 CNIL et internet

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, il est disposé d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles concernant les coureurs.

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenée à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire à contact@lafouleedesrabelaisiennes.fr en nous indiquant votre nom, prénom et adresse.

Article 15 : Acceptation du règlement

Conformément au règlement intérieur de la course :

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du dit règlement et en accepter toutes les clauses. Il s’engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d’arrivée.